

INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir



Bulletin No 1

Mars 2017

ASSOCIATION VISÀVI



**Bonjour, je m'appelle VisàVi,
une nouvelle association pour
bien vivre ensemble à Villars !**

C'est quoi ?

Intéressés par les projets qui touchent le village, tels que la future construction du complexe scolaire ou le dossier des éoliennes, nous sommes six habitants de Villars-le-Terroir à avoir choisi d'unir nos énergies pour participer activement et de manière positive au développement de la commune. Sur cette lancée, nous avons fondé l'association VisàVi (pour « Vis à Villars-le-Terroir »), dont les buts sont les suivants :

- promouvoir et défendre les intérêts des habitants de la commune, dans une dynamique apolitique et intergénérationnelle ;
- améliorer la qualité de vie dans la commune, notamment en lien avec les nouveaux arrivants et ceux déjà établis ;
- participer au développement d'offres sportives et culturelles, ainsi que d'infrastructures permettant un meilleur « vivre ensemble » ;
- être un interlocuteur auprès des autorités de la Municipalité, du Conseil communal, des autres associations et clubs du village ;
- favoriser le dialogue avec les structures comparables (sociétés de développement, associations de quartier, etc.) des communes avoisinantes ayant les mêmes motivations.

Ces intentions pourront entre autres se traduire par l'organisation d'événements publics et la mise en place de moyens de communication destinés à informer et à favoriser le dialogue.

Et ça sert à quoi ?

Résolument ouverte aux autres, VisàVi se voit comme une plateforme où les habitants de tout âge, de même que les sociétés locales, pourront s'informer sur des sujets spécifiques de manière la plus large possible grâce à des intervenants compétents en la matière. VisàVi pourrait aussi être, plus simplement, un espace de dialogue, entre villageois, pour se rencontrer et échanger des idées, des envies ou encore des projets qui pourraient – pourquoi pas – se concrétiser par la suite.

Mardi 25 avril 2017, à 20h : on y va !

Nous vous donnons rendez-vous
au réfectoire, rez inférieur côté Jura du complexe scolaire
pour vous présenter l'association, son fonctionnement
et ses projets.

Et après ?

Courant juin 2017, nous envisageons d'organiser une première rencontre, sous la forme d'une conférence ou table ronde, afin de faire un tour d'horizon des différentes options d'approvisionnement énergétique possibles dans la région. Vous en saurez plus le 25 avril...

Au plaisir de se retrouver « vis-à-vis » et de passer un moment sympa ensemble. A bientôt !

Pour VisàVi

Joëlle Cornuz, Armando Gonteri, Fabrice Mascello,
Thierry Pittet, Clotilde Sirodot, Philippe Zufferey

*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour
1098 habitants*

Le Conseil Communal de Villars-le-Terroir s'est réuni le 16 janvier 2017 afin de débattre de la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la commune de Villars-le-Terroir et l'Association Scolaire Intercommunale de la Région Echallens (ASIRE) selon le préavis de la Municipalité 10/2016.

Les représentants de l'ASIRE, Messieurs Daniel Leuba (président du CODIR), Yves-Alain Bigler (membre du CODIR) et Jean-Michel Jacquemet (directeur administratif et opérationnel), ont été invités afin qu'ils puissent expliquer leur projet en détail. Le slogan de l'ASIRE est

Vision 2020 « Repenser l'école de la région pour relever les défis de demain »

Afin de mettre en œuvre cette vision et ainsi répondre à la modification de l'article 63a de la Constitution Vaudoise, votée en 2009, concernant la journée continue à l'école, l'ASIRE et les communes vont procéder à la fermeture de classes dans certains villages et des investissements afin que les prestations parascolaires soient proposées sur chaque site (Unité d'Accueil de la Petite Enfance - UAPE, restaurant scolaire, activités, devoirs surveillés).

L'étude faite par différents groupes de travail a fait ressortir que la commune de Villars-le-Terroir était très bien située, bien desservie par les transports publics (ligne Yverdon / Echallens et Chavornay / Echallens par les cars postaux), et le collège actuel pouvait être agrandi.

La constitution du DDP permettrait de créer 8 salles de classes, 2 salles de dégagement, 1 salle de travaux manuels, 1 salle multi-usages, des locaux administratifs (direction, doyen), une salle des maîtres, un économat, des locaux psychologue-logopédiste (PPLS), un restaurant scolaire et une UAPE de 48 places ; le conseil intercommunal de l'ASIRE a d'ores et déjà accordé un crédit d'étude de CHF 350'000.00.

Avec cet agrandissement, tous les enfants de Villars-le-Terroir pourraient, en principe, y être enclassés ainsi que les enfants de Penthéraz, Vuarrens et d'Essertines et ceci jusqu'à la 8^{ème} Harmos. Le planning prévoit la finalité du projet pour la rentrée d'août 2018.

Le DDP serait mis gratuitement à disposition par la commune et la construction financée par l'ASIRE à l'exception de la construction de l'UAPE qui serait intégralement à la charge de la commune et louée à l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants (EFAJE). L'utilisation des locaux ou surfaces communales par l'ASIRE serait régie par des contrats de prestation.

Après cette présentation par les membres de l'ASIRE, les rapports des commissions ad'hoc et gestion et finances ont été lus par leur rapporteur respectif, à savoir Madame Annick Frasseren (ad'hoc) et Monsieur Philippe Benoit (gestion et finances).

La commission ad'hoc approuve le préavis avec les amendements suivants :

Amendement n° 1

Dans le cadre du crédit d'étude, d'un montant maximal de CHF 350'000.00, consacré à la réalisation du programme prévu sur la parcelle au bénéfice du DDP, l'ASIRE s'engage à étudier, avec la Commune, les synergies et réalisations possibles, notamment :

- Une analyse du flux du trafic dans le périmètre scolaire, l'aménagement des places de parc, l'implantation de futures infrastructures voulues par la Commune de Villars-le-Terroir : place de jeux, terrain multisports, auberge communale, buvette
- L'opportunité de répondre à la problématique de la façade Nord et des infiltrations d'eau des chambres des officiers
- La création d'une chaufferie centrale pour l'ensemble du site

Amendement n° 2

Dans le cadre de la réalisation du programme et l'exploitation future du site, l'ASIRE s'engage, en partenariat avec la Commune, à :

- Autoriser la création d'une commission consultative
- Formaliser, par des contrats de prestations, l'utilisation des surfaces et de l'exploitation du site
- Définir la répartition financière entre l'ASIRE et la Commune de Villars-le-Terroir.

La Commission Gestion et Finances préconise de refuser le préavis. En effet, certains points posent quelques interrogations :

- Gratuité du DDP
- Absence de référence concernant les frais indirects (aménagement routiers et sécuritaires)
- Absence de synergie tendant à valoriser le bâtiment actuel
- Etendue du DDP limité à la surface bâtie
- Le devenir des frais d'étude déjà engagé par la Commune (Préavis 7/2013 d'un montant de CHF 70'000.00)

Monsieur Eric Glauser, Syndic, a informé que les différentes études concernant la rénovation du complexe, selon le préavis 7/2013, ont représenté un coût d'env. CHF 31'000.00 et qu'elles pourront être reprises pour ce projet.

La commission ad'hoc a répondu aux autres points par les différents amendements.

Les deux amendements et le préavis ont été soumis au vote :

- Les amendements ont été acceptés à l'unanimité
- Le préavis a été accepté par 32 voix « oui » et 2 abstentions

Les représentants de l'ASIRE, la Municipalité et le Président du Conseil remercie chaleureusement les commissions pour leur travail et le Conseil Communal pour sa confiance. ■

LES CASTORS



C'est le long du Sauteruz, vers le bois du Chêne que se sont établis des castors.

Le castor avait disparu de chez nous au début du vingtième siècle, chassé pour sa fourrure épaisse, sa chair délicieuse, sa graisse et ses phéromones : le castoréum, substance huileuse très recherchée pour la pharmacologie et la parfumerie. Il a été réintroduit entre 1956 et 1977. A ce jour, on compte environ 2000 individus en Suisse.

Cet animal mesure jusqu'à 1 m. et pèse entre 10 et 20 kg voire plus. Sa queue en forme de palette lui permet de nager et donner l'alerte en cas de danger en frappant dans l'eau. Il est monogame et vit en famille.



Il est végétarien et se nourrit principalement de pousses tendres comme les bouleaux, peupliers saules, herbes et plantes qu'il trouve sur son territoire. Il adore également le maïs et la betterave.

Le barrage qu'il construit avec les branches et les écorces lui permet de créer son terrier (deux chambres : une pour stocker ses réserves de nourriture et une seconde pour s'y abriter).



Le castor, étant sur liste rouge ... (pas celle des téléphones) il est hautement protégé. Il faudra donc apprendre à vivre avec ! ■

NOUVEAU CONCIERGE DU COMPLEXE



C'est avec plaisir que nous vous présentons Monsieur Anthony Filhastre, nouvel employé communal, qui est entré en fonction au 1er novembre 2016.

Son petit accent chantant lui vient de sa région d'origine. En effet, il est né en 1986 à Millau, sud-ouest de la France, et a vécu dans un petit village de l'Aveyron — à sa naissance, il en était le 96ème habitant. Après l'obtention du BEP (Brevet d'Etudes Professionnels) en menuiserie, il arrive en Suisse début 2011. Il débute son activité professionnelle par diverses missions temporaires, suivie d'une place fixe dans une entreprise de sanitaire pendant 3 ans dans la région d'Echallens. Après une courte période de chômage, qui lui a permis d'obtenir son diplôme d'agent de maintenance, il a été engagé par la commune d'Echallens pour un remplacement à la conciergerie du collège des Trois-Sapins.

Il aime pratiquer le VTT sur les chemins de notre région.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Décharge de Manens

Dès le 1er avril 2017, la décharge est à nouveau ouverte. Nous prions tous les usagers de bien vouloir fermer le portail en quittant le lieux, de respecter les réglementations en vigueur et n'y déposer que les matériaux conformes.

En cas d'abus, nous serons dans l'obligation de réintroduire des horaires d'ouverture ■

PROJET EOLIEN DE VILLARS-LE-TERROIR

Etat d'avancement du projet

Le samedi 4 mars, les habitants de Villars-le-Terroir et de Vuarrens étaient conviés à un bureau d'information relatif au projet éolien mené sur le territoire de la Commune. L'équipe de Romande Energie et la Municipalité étaient à disposition pour répondre aux questions de la population et présenter l'état d'avancement du projet.

Pour rappel, un mât de mesure de vent a été installé en octobre 2015 au lieu-dit Mordagnon pour confirmer la faisabilité du projet. Les premiers résultats obtenus, favorables, font état d'une vitesse moyenne des vents en adéquation avec les législations cantonales en vigueur pour l'installation d'éoliennes, soit plus de 5 m/s (ou 18 km/h). Ils démontrent que le parc pourrait produire jusqu'à 31 millions de kilowattheures par an, soit près de 10 fois la consommation de la Commune. Un nouvel appareil de mesure, soit un sodar, a été installé en janvier 2017 pour une durée de 4 mois. Il a pour but de préciser le potentiel venteux du site et de

définir les emplacements possibles des éoliennes.

C'est seulement au terme de ces mesures de vent qu'une décision sera prise sur la suite du projet, à la fin de l'été 2017. Des bureaux d'information seront alors organisés pour aviser la population des résultats et de la poursuite ou non du projet. Si les premiers résultats sont confirmés, des études techniques et environnementales seront entreprises et une démarche participative sera organisée, en étroite collaboration avec la Municipalité. Si les résultats s'avèrent défavorables, le projet sera abandonné.

Comm. Romande Energie
www.romande-energie.ch

Pour être informé en continu, rendez-vous sur

www.villars-le-terroir.ch



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Dennis Evan
- Mathias Hofstetter

et de féliciter les heureux parents. ■

VOTRE AGENDA

Prochaine séance du Conseil communal

12 juin 2017 à 20h00

La séance se déroule au complexe communal et est ouverte au public.



Tour de Jeunesse de Villars-le-Terroir

28 et 29 avril 2017

*Réservez les dates,
de plus amples informations vous parviendront!*



Course des Dames

La traditionnelle excursion des dames de Villars-le-Terroir et de leurs amies se déroulera le

Samedi 6 mai 2017

Prière de se référer au tout-ménage pour les informations complémentaires.



Ramassage des déchets à votre domicile et grillades à la déchèterie

Samedi 15 avril 2017

Comme à l'accoutumée, la Jeunesse viendra chercher vos déchets (sur inscription)

Dès 12h00 grillades à la déchèterie

Un tout-ménage vous parviendra prochainement !

FETE CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS—ECHALLENS



Les 13-14 et 20-21 mai prochains, Echallens accueillera la 49^{ème} Fête cantonale des chanteurs vaudois. Plus de 100 sociétés, soit près de 3400 choristes, participeront à cette grande messe de la musique qui enflammera le fief du Gros-de-Vaud durant deux weekends.

Le programme ravira aussi bien le grand public que les mélomanes. Aux côtés des concours et prestations des sociétés inscrites, de nombreuses animations égayeront le bourg d'Echallens: concerts, spectacles de rue, bars et guinguettes, ainsi qu'un grand cortège le dernier dimanche.

Une fête pour tous

Mais la fête cantonale ne s'adressera pas qu'aux mélomanes, loin de là : un programme d'animations conséquent a été mis en place afin de transformer la rencontre en une grande fête populaire. Le Temple ainsi que les places et rues d'Echallens accueilleront de nombreux artistes – danseurs, chanteurs et musiciens – qui se produiront gratuitement, pour le plaisir des petits et grands.

Pour la première fois de l'histoire des cantonales, un grand cortège folklorique parcourra Echallens durant le dernier après-midi de fête. Pas moins de 50 groupes vaudois – soit plus de 600 personnes – défilent sur le thème des « chanteurs ».

Grands moments musicaux

Moments incontournables d'une fête célébrant l'art choral, les concerts de gala auront lieu à l'Eglise catholique. Au programme : le Choeur Saint-Michel de Fribourg (samedi 13 mai), Solstice et Quatuor Bocal (dimanche 14 mai) et Aca-pel'Hom (samedi 20 mai). Huit ensembles vocaux s'affronteront dans un concours séparé de celui des chorales. Leurs prestations seront publiques. Elles se dérouleront au Temple d'Echallens, les samedi 13, dimanche 14 et samedi 20 mai. L'accès aux concerts de gala et aux prestations des ensembles vocaux sera payant. Les billets seront en vente à l'Office du tourisme d'Echallens dès début avril. ■

CARTE JOURNALIERE COMMUNE



La Commune de Montilliez, dont les bureaux se trouvent à Poliez-le-Grand, ouvre la vente de ses deux cartes journalières «Commune» aux habitants de Villars-le-Terroir. Les réservations peuvent être faites au maximum un mois avant la date souhaitée soit par téléphone 021 881 52 88 soit par mail controle.habitants@montilliez.ch.

Ces cartes permettent de voyager sur tout le réseau des transports en Suisse (CFF, bateaux et transports régionaux) pour le prix de CHF 45.00 la carte.

La commune de Montilliez se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. ■